

CLUB SUBAQUATIQUE RUTHENOIS (CSR)
BULLETIN D'ADHÉSION 2019-20

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom : Prénom :
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Adresse :
Code postal : ____ Ville :
Téléphone fixe : 0 ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Téléphone portable : 0 ____ - ____ - ____ - ____ - ____
Adresse E-mail :
Nombre de blocs possédés : ____ Profession :

Pour les licenciés **mineurs**, merci d'indiquer le numéro de téléphone et mail du père et/ou mère – tuteur :

téléphone : 0 ____ - ____ - ____ - ____ - ____ mail :
téléphone : 0 ____ - ____ - ____ - ____ - ____ mail :

Formation déjà acquise (ne cocher que la plus gradée)

Niveau actuel de plongée : ☐ Aucun ☐ Baptême ☐ Pl. argent ☐ Pl. or ☐ N1 ☐ N2 ☐ N3 ☐ N4
Niveau actuel d'apnée : ☐ apnéiste piscine ☐ apnéiste eau libre ☐ apnéiste confirmé piscine ☐ apnéiste confirmé eau libre
Niveau d'encadrement de plongée : ☐ E1 ☐ E2 ☐ E3 ☐ E4 ☐ FB1
Niveau d'encadrement d'apnée : ☐ IE1 ☐ IE2 ☐ MEF1 ☐ MEF2
Divers : ☐ Nitrox ☐ Nitrox conf. ☐ Trimix ☐ RIFAp (plongée) ☐ RIFAa (apnée) ☐ TIV ☐ formateur TIV
☐ permis plaisance fluvial ☐ permis plaisance côtier ☐ PB1 ☐ PB2

Projet de formation

En plongée : ☐ Pas de formation ☐ niveau 1 ☐ niveau 2 ☐ niveau 3 ☐ prép. niveau 4
☐ initiateur ☐ Nitrox ☐ Nitrox conf. ☐ RIFAp (secour.) ☐ TIV ☐ Pl. bio 1 (PB1) ☐ PB2 ☐ formateur bio 1
En apnée : ☐ apn. piscine ☐ apn. confirmé piscine ☐ apn. eau libre ☐ apn. confirmé eau libre ☐ apn. expert eau libre
☐ RIFAa (secour.) ☐ IE1 ☐ IE2 ☐ MEF1 (**Attention : pas de formation dispensée durant la saison 2019-20 !**)

A fournir pour l'inscription

☐ **1 bulletin d'inscription par personne (y compris conjoint ou enfant)**

☐ **1 règlement en ligne** (déjà adhérents au CSR) **ou chèque** (pour les nouveaux adhérents) comprenant la cotisation club + la licence fédérale + l'assurance individuelle. (Possibilité de payer en plusieurs chèques.)

135€ pour le premier adulte, 95 € par conjoint ou jeune de moins de 16 ans révolus au 2 octobre 2019)

☐ **1 règlement en ligne** (déjà adhérents au CSR) **ou chèque** (pour les nouveaux adhérents) pour les frais de formation :

53€ pour une formation + examen

☐ **1 règlement en ligne** (déjà adhérents au CSR) **ou chèque** (pour les nouveaux adhérents) de 10€ pour la location du matériel (sauf pour les débutants et les licenciés qui n'emprunteront **aucun** matériel)

☐ **1 photocopie** du certificat médical, **garder l'original (Rappel : sur un site de plongée, il faut avoir la licence, la carte de niveau et l'original du certificat médical)**. Modèle de certificat et + d'infos sur le médecin à consulter sur le blog du club : csr12.com, rubrique "Nous rejoindre")

☐ **1 photo** d'identité (pour les nouveaux au CSR).

☐ **présentation du carnet de plongée** (ou photocopies) pour les inscriptions aux formations N2 et +

Le règlement et le dossier complet doivent être rendus avant le 2 octobre 2019. L'inscription au club et donc l'accès au bassin de la piscine ne sera effectif qu'une fois le dossier complet.

Assurances

Le code du sport (articles L321-4 à L321-6) fait obligation à tout groupement sportif de proposer des contrats d'Assurance Individuelle Accident et de montrer l'intérêt d'y souscrire.

Dans ce cadre, il est rappelé que lors d'accident sans tiers responsable, (ex. : atteinte d'une oreille, accident de décompression, surpression pulmonaire...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité et en cours de validité. Vous trouverez tous les renseignements concernant les différentes possibilités d'assurances offertes par le Cabinet Lafont sur cette page :

http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp?adherent=licencie

Acomptes pour les sorties clubs

Hébergement

>> La totalité du coût de l'hébergement sera demandé aux plongeurs à l'inscription

Remboursement :

- intégral si le désistement n'entraîne aucun frais d'hébergement
- partiel si le désistement n'entraîne qu'une pénalité financière (le remboursement de la différence sera égal à la pénalité financière engendrée par le désistement)
- aucun remboursement lorsque le désistement entraîne une augmentation du coût d'hébergement pour les autres plongeurs

Plongées

>> Le coût des plongées payantes sera demandé en acompte aux plongeurs à l'inscription

Remboursement :

- intégral si le désistement n'entraîne aucun frais particulier pour le club
- partiel lorsque le désistement intervient au plus tard la veille de la première plongée prévue et entraîne une pénalité financière (le remboursement sera égal à la pénalité financière engendrée par le désistement)
- aucun remboursement lorsque le désistement intervient le jour de la première plongée et qu'il entraîne une augmentation du coût des plongées pour les autres plongeurs

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Signature des parents :
(pour les mineurs)

Autorisation de représentation de photographies

☐ J'autorise la diffusion de photos me représentant sur le blog du club (csr12.com) et/ou le compte Facebook du club

☐ J'autorise cette même diffusion pour les photos prises les années précédentes